



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | FRAISE

N° 1, 1^{er} mai 2024

Les applications printanières d'herbicides dans les fraisières

Les fraisières en rang nappé sont normalement établies pour trois années (1 année d'implantation et 2 années en production). Avant la plantation, il est donc essentiel de débarrasser les terrains des mauvaises herbes vivaces et problématiques (souchet, prêles, chiendent, vesce jargeau, pensée sauvage, potentille, etc.). Il en est de même pour les fraisières implantées sur plastique, car le plastique à lui seul ne pourra contrôler les mauvaises herbes. Diverses méthodes culturales, techniques de désherbage mécanique et traitements chimiques (ou une combinaison des trois) vont aider à réprimer les mauvaises herbes sur les futurs sites d'implantation des fraisiers. Consulter un conseiller agricole afin d'élaborer une stratégie de désherbage efficace selon la population et le type de mauvaises herbes présentes sur votre site.

Lorsque le site aura été bien préparé et en complément de techniques mécaniques de désherbage, des herbicides peuvent venir vous aider à lutter contre certaines mauvaises herbes. Notez que le sarclage manuel dans les champs de fraise en production demeure un incontournable pour compléter l'action des autres méthodes.

Au printemps, après la fonte des neiges, il est possible de pratiquer un contrôle des mauvaises herbes à l'aide d'herbicides. Cela peut être fait tant dans les champs en implantation que dans les champs en production.

Année de plantation

Avant la plantation, la trifluraline (RIVAL, BONANZA 480, TREFLAN EC) ou le S-métolachlore (DUAL II MAGNUM, KOMODO, METALLICA, STALLION) peuvent être utilisés. Certains de ces produits doivent obligatoirement être incorporés au sol pour être efficaces (trifluraline). Leur emploi peut être intéressant, surtout si vous avez des problèmes de graminées annuelles. La trifluraline (RIVAL, BONANZA 480, TREFLAN EC) et le S-métolachlore (DUAL II MAGNUM, KOMODO, METALLICA, STALLION) peuvent ralentir temporairement la croissance des plants de fraisiers et les risques de phytotoxicité que peuvent causer ces herbicides sont d'autant plus élevés que le temps est chaud et sec. L'incorporation au sol du S-métolachlore en préplantation permet de lutter, entre autres, contre le souchet comestible. La trifluraline permettra aussi de lutter contre le chénopode et l'amarante. **À noter que suite à la réévaluation de l'ARLA le DACTHAL W-75 ne peut plus être utilisé depuis le 31 décembre 2023.**

Année de récolte

En année de récolte, des traitements au S-métolachlore (DUAL II MAGNUM, KOMODO, METALLICA, STALLION)), au terbacil (SINBAR WDG) ou au napropamide (DEVRIOL 2XT) peuvent être faits après l'enlèvement de la paille sur les plantations établies. Ces herbicides ne doivent cependant pas être appliqués trop tardivement. Pour le S-métolachlore, celui-ci doit être appliqué après l'enlèvement de la paille, mais avant la levée des mauvaises herbes. Le terbacil doit être appliqué avant que les plants de fraisiers reprennent leur croissance au printemps. Des applications trop tardives peuvent causer de la phytotoxicité (SINBAR WDG) ou un mauvais contrôle des mauvaises herbes (DEVRIOL 2XT). **À noter que suite à la réévaluation de l'ARLA le DACTHAL W-75 ne peut plus être utilisé depuis le 31 décembre 2023.**

Il est important de bien respecter la dose prévue à l'étiquette, notamment pour le terbacil (SINBAR WDG), car la dose utilisée au printemps est différente de celle appliquée à l'automne. Le risque de phytotoxicité au SINBAR WDG sera réduit si le produit est délavé du feuillage par une pluie après son application.

Au printemps, il arrive souvent que des repousses de graminées apparaissent à travers le paillis de céréales, tel que le chiendent. Un contrôle avec un herbicide antigraminée (ex. : VENTURE L ou POAST ULTRA) peut être fait en respectant la période d'application inscrite sur l'étiquette (délai avant la récolte et stade des mauvaises herbes). **Nous avons été informés que le POAST ULTRA ne sera plus produit par la compagnie. Ce produit peut cependant être utilisé tant qu'il est encore disponible.**

Pour ce qui est de la flumioxazine (CHÂTEAU EZ, CHÂTEAU WDG, FLUMIOXAZIN 51WDG, FLUMIOXAZIN EZ), de l'AUTHORITY 480 (sulfentrazone) et du REFLEX (fomésafène), ces herbicides devraient être appliqués sur des plants dormants uniquement, afin d'éviter tout risque de phytotoxicité. Puisque les plants de fraisiers ne sont plus en dormance après le dépaillage, leur utilisation au printemps n'est donc pas recommandée. De plus, les délais avant la récolte pour le AUTHORITY 480 et le REFLEX sont respectivement de 70 et 77 jours. Cependant, la flumioxazine (CHÂTEAU EZ, CHÂTEAU WDG, FLUMIOXAZIN 51WDG, FLUMIOXAZIN EZ), demeure un bon choix pour une application dans les allées en production de fraise sur paillis de plastique, en s'assurant de faire en sorte que la dérive de pulvérisation ne puisse entrer en contact avec les fruits ou le feuillage en utilisant un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive. L'herbicide ne doit non plus en aucun temps se retrouver sur le paillis (dérive).

SAGe pesticides

SAGe pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter le site Web SAGe pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun.

Pour connaître les produits homologués dans la fraise (en date du mois d'avril 2023) et certaines de leurs caractéristiques, consultez les [Herbicides homologués dans la fraise](#). La recherche par entonnoir de SAGe pesticides permet de consulter les informations sur les risques pour la santé et l'environnement.



CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter le site Web [SAGe pesticides](#).

Mises en garde

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Christian Lacroix, agr. (MAPAQ), Patrice Thibault, agr. (RLIO) et Stéphanie Tellier, agr., M.Sc. (MAPAQ). Il a été mis à jour par Stéphanie Tellier, agr., M. Sc. le 1er mai 2024. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseuse du sous-réseau Fraise ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Mathieu Côté, agronome et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.